

LES TEMPS FORTS

OBTENIR LE CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE



Vous avez la possibilité d'obtenir le CAP AEPE par Validation des Acquis de l'Expérience.

Suite à de nombreuses demandes et fort de la réussite de la session précédente, le Relais Parents Assistants Maternels vous propose une nouvelle session d'accompagnement à la VAE CAP AEPE.

L'obtention d'un diplôme vous permettra de faire reconnaître votre expérience et vos compétences. Cela permet aussi de valoriser votre savoir-faire auprès de vos employeurs actuels ou futurs.

L'accompagnement proposé en collaboration avec le GRETA et le DAVEN est composé de séances individuelles et collectives avec un formateur spécialisé. Cet accompagnement permet d'établir un dossier de VAE conforme aux attentes des jurys et de vous préparer à l'entretien oral de présentation du dossier.

Il est composé d'une dizaine de séances qui se dérouleront les samedis matins au RPAM à Amnéville

Si vous êtes intéressés, merci de contacter le RPAM avant le 30 septembre 2019 afin de vous inscrire. Les séances d'accompagnement débuteront début 2020.

Nombre de place limité.

FORMATIONS A VENIR

Puisque vous êtes des professionnels de la petite enfance, vous avez le droit comme tout salarié de bénéficier d'un droit à la formation continue, le RPAM vous accompagne dans votre démarche, en proposant, en partenariat avec différents organismes des temps de formation :

Accompagnement à la séparation : lors de cette formation vous développerez vos compétences sur l'accompagnement de la séparation au quotidien ou dans des situations spécifiques. L'objectif de la formation étant de comprendre, accompagner et gérer ces moments de séparation.

Une session de formation sera organisée les 6 et 20 mars 2020.

Un mail vous parviendra sous peu pour vous inscrire.

Cette formation rentre dans le cadre du partenariat avec le département

D'autre part, nous vous proposons pour 2020 -2021 différentes formations :

- Les pédagogues : Maria Montessori, Snoezelen, Faber et Mazlish
- Le projet d'accueil
- La relation avec les parents

Si des thèmes particuliers de formation vous intéressent, n'hésitez pas à en faire part aux responsables du RPAM, ces formations pourront peut-être être organisées prochainement ou vous pourrez être mis en relation avec un autre RAM organisateur. Des catalogues recensant toutes les formations auxquelles vous pouvez prétendre sont à votre disposition au RPAM.



LE SAVIEZ-VOUS?

INDEMNITÉS D' ENTRETIEN



Comme nous l'annoncions dans le précédent journal, les indemnités d'entretien ont changé en janvier 2019

Rappel : les indemnités d'entretien couvrent : le matériel et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant (à l'exception des couches qui sont fournies par les parents de l'enfant) ainsi que les frais généraux du logement de l'assistant maternel.

montant minimum :

* La convention collective des assistants maternels fixe par accord paritaire du 01/07/04 : 2.65 € par journée effective d'accueil ;

* Le Décret n° 2006-627 du 29/05/06

« lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents de l'enfant, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 85% du minimum garanti par enfant et pour une journée de 9 heures. Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien »

minimum garanti au 01/01/19 (3,62 € brut) soit : 3,08 € net pour une journée de 9 heures (*source* : <http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-dassistante-maternelle/jeminforme/le-cout-de-la-garde>. 1er janvier 2019)

La solution la plus favorable pour le salarié entre les 2 textes (convention collective et loi) sera appliquée, par enfant et par jour d'accueil

Principe : on réalise une règle de 3 : 3,08/9 x nombre d'heures d'accueil de la journée

Si résultat ≤ 2,65 : appliquer la convention.

- Indemnité d'entretien = 2,65 € minimum

Si résultat > 2,65 : appliquer la loi.

- Indemnité d'entretien = au minimum le résultat du calcul

LES IMPÔTS

Cette année, au moment de calculer leur revenu imposable afin de le déclarer aux impôts, plusieurs professionnels se sont retrouvés en difficulté notamment concernant le calcul de l'abattement forfaitaire spécifique à la profession d'assistant maternel.

Il est donc conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer ce calcul mais d'être régulier tout au long de l'année: noter le nombre d'heures et de jours d'accueil réellement effectués tous les mois, le salaire imposable mensuel, etc)

Le Relais Parents Assistants Maternels met à votre disposition des outils pour vous aider au quotidien, n'hésitez pas à le contacter.



LES TEMPS COLLECTIFS

Renseignements complémentaires et inscriptions auprès des éducatrices du Relais Parents Assistants Maternels
03.87.71.40.94 / 03.87.61.23.62 Nombre de places limité. INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES.

L'autorisation des parents est obligatoire – l'assistant maternel doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle- les enfants demeurent sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel. Le règlement des temps collectifs doit être signé et respecté par l'assistant maternel. En cas de désistement ou de modification du nombre d'enfants le relais doit être prévenu dans les meilleurs délais. En cas de mauvais temps merci de prévoir une paire de chaussons. Les éducatrices se réservent le droit de refuser l'accès aux temps collectifs à tout assistant maternel qui ne respecterait pas le règlement. Les appels téléphoniques n'ont pas lieu d'être pendant les temps collectifs.

**Les animations débutent à 9h30 sauf pour la baby gym au COSEC qui débute à 9h15.
MERCİ DE RESPECTER LES HORAIRES .**

SEPTEMBRE 2019 :

Mardi 10 : Jeux libres à AMNEVILLE, Relais Parents Assistants Maternels, rue Pasteur
Mercredi 11 à 10h : Moment musical à AMNEVILLE, Multi accueil la Forêt Enchantée, rue Pasteur
Lundi 16 à 9h15 : Baby Gym à AMNEVILLE, COSEC, rue de Mondelange
Mardi 17 : 1 séance à 9h et 1 séance à 10h : Eveil musical à SAINTE MARIE AUX CHENES, Multi accueil les Ecureuils, Avenue de l'Europe
Mercredi 25 Spectacle musical à RONCOURT, Salle des fêtes, rue Raymond Mondon
Vendredi 27 : Contes à MARANGE SILVANGE, Multi accueil la Tanière des loupiots, rue des Pionniers

OCTOBRE 2019 :

Mercredi 2 : Visite des serres à AMNEVILLE Centre Technique municipale 1 rue de la cimenterie (à l'entrée de Rombas)
Vendredi 4 : Découverte des sens à MOYEUVE GRANDE/FROIDCUL, Centre social et culturel l'Escale, 3 place Leclerc
Lundi 7 à 9h15 : Baby Gym à AMNEVILLE, COSEC, rue de Mondelange
Mercredi 9 : Jeux d'eau à MARANGE SILVANGE, Multi accueil la Tanière des loupiots, rue des Pionniers
Vendredi 11 : Contes à MALANCOURT LA MONTAGNE, salle Hemmer rue Pilâtre de Rozier
Mardi 15 : 1 séance à 9h et 1 séance à 10 h : Eveil musical à CLOUANGE, Multi Accueil les Moussaillons, Zac Bellefontaine, rue du fil bleu
Vendredi 18 : Relaxation à AMNEVILLE, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau

NOVEMBRE 2019 :

Lundi 4 à 9h15 : Baby Gym à AMNEVILLE, COSEC, rue de Mondelange
Mercredi 6 : Gommettes à ROMBAS, Médiathèque, 2 A Grand Rue
Jeudi 14 novembre : Rencontre intergénérationnelle à AMNEVILLE, Village senior 21 rue du château de Merten (en partenariat avec la médiathèque)
Vendredi 15 : Contes à MOYEUVE GRANDE, Bibliothèque, Place Fr. Mitterrand, rue de Gramont
Mardi 19 : Eveil musical à MONTOIS LA MONTAGNE, MJC Paul Verlaine, 9 rue du G.de Gaulle (entrée sur le côté)
Mercredi 20 : Pâte à modeler à AMNEVILLE, Relais Parents Assistants Maternels rue Pasteur
Mardi 26 : Jeux d'eau à CLOUANGE, Multi Accueil les Moussaillons, Zac Bellefontaine, rue du fil bleu
Mercredi 27 : Découverte des sens à PIERREVILLERS, Salle Polyvalente, rue des vignes

DECEMBRE 2019 :

Lundi 2 à 9h15 : Baby Gym à AMNEVILLE, COSEC, rue de Mondelange
Mercredi 4 : Bricolage à AMNEVILLE, Relais Parents Assistants Maternels rue Pasteur
Mardi 10 : Kamishibai à AMNEVILLE, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau
Mardi 17 : Bricolage à SAINTE MARIE AUX CHENES, Relais Parents Assistants Maternels, Avenue de l'Europe

JANVIER 2020

Lundi 6 à 9h15 : Baby Gym à AMNEVILLE, COSEC, rue de Mondelange
Mercredi 8 : Epiphanie à SAINTE MARIE AUX CHENES, Relais Parents Assistants Maternels, Avenue de l'Europe
Mardi 14 : Epiphanie à AMNEVILLE, Relais Parents Assistants Maternels, rue Pasteur



NUMERO 17

Septembre–Octobre– novembre– Décembre 2019

EDITORIAL:

Après cette période estivale, souvent synonyme de repos et de vacances, nous vous souhaitons une belle rentrée à vous même et aux enfants que vous accueillez.

RUBRIQUES:

Les temps forts

Cette période de rentrée, propice aux changements, que ce soit un petit qui fait sa première rentrée ou un nouvel enfant accueilli...peut être source de nombreuses interrogations ou questions...

Le saviez-vous?

Nous vous rappelons que le Relais Parents Assistants Maternels vous accompagne au quotidien dans vos différents questionnements sur votre profession, n'hésitez pas à le contacter.

Le programme des Temps Collectifs

Vous trouverez dans ce journal, les informations diverses qui jalonnent votre profession, le programme des temps collectifs ou encore des propositions de formations futures.

Lionel FOURNIER, Président de la CCPOM et Jean CANTELE, Vice-Président en charge de la petite enfance.



CONTACTER LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A Amnéville, dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée, rue Pasteur 03.87.71.40.94.

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi: 13h-16h30

Mercredi: 13h-16h30

A Sainte Marie aux Chênes, dans les locaux du multi accueil Les Ecureuils, Avenue de l'Europe 03.87.61.23.62

Mardi: 8h30-12h

Mercredi: 13h-16h30

Vendredi: 8h30-12h / 13h-16h30

Mail : rpam@ccpom.fr

Accueil sur rendez-vous possible le mardi après-midi à Sainte Marie aux Chênes et le mercredi matin à Amnéville. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

Les communes de la CCPOM: Amnéville/Malancourt la Montagne, Bronvaux, Clouange, Marange Silvange, Montois la Montagne, Moyeuve Grande, Moyeuve Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes, Vitry sur Orne

